Zeitschrift: Schweizerische Zeitschrift für Geschichte = Revue suisse d'histoire = Rivista storica svizzera

Herausgeber: Schweizerische Gesellschaft für Geschichte

Band: 53 (2003)

Heft: 3: Ecriture de l'histoire et archives = Geschichtsschreibung und Archivwesen

Artikel: Écriture de l'histoire et archives ou de la conscience historique des archives?

Autor: Müller, Bertrand

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-81340

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 07.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Ecriture de l'histoire et archives ou de la conscience historique des archives?

Bertrand Müller

Ecriture de l'histoire et archives. Le titre de ce numéro thématique laisse poindre comme une inquiétude. Lapalissade, toute histoire s'écrit avec des archives, la formule, son énoncé même, trahit cependant l'ébranlement d'une évidence bisécularire maintenant: la relation étroite qui s'est établie à partir du XIXe siècle entre l'histoire et l'archive, l'historien et l'archiviste. L'archive a certes un lien privilégié, mais non exclusif, avec la recherche historique; elle a surtout un lien premier avec l'administration publique mais aussi privée. Or l'Etat, sa gestion, sa relation à la société, sont en pleines mutations et ces mutations affectent en profondeur le statut et le rôle des archives dans les sociétés contemporaines. La généralisation de l'administration informatisée a bouleversé non seulement les relations de travail, son organisation, mais aussi la production, la circulation et bien sûr la conservation des documents. L'informatique n'est pas seule en cause: les nouvelles méthodes de gestion, la place de l'Etat sont d'autres facteurs tout aussi déterminants. Le rôle de l'information, le contrôle de sa production, de sa circulation, de sa conservation sont désormais des enjeux essentiels de gouvernement et de production des richesses. Directement confronté à la croissance démentielle des documents, à la prolifération des formes et des supports matériels de plus en plus fragiles, à la demande protéiforme de conservation et de communication, l'archiviste est au cœur de la révolution de l'information qui bouleverse les dispositifs parfois pluriséculaires mis en place après l'invention de l'imprimerie.

Les archivistes sont ainsi confrontés à des problèmes totalement nouveaux qui remettent en cause plus ou moins brutalement la conception même de l'archivistique moderne dont la théorisation, au demeurant, est paradoxalement assez récente. Les exigences de la société d'information impliquent une redéfinition des règles et des pratiques archivistiques qui sont en décalage sinon en contradiction avec les règles et les pratiques de l'historien. Ce sont ces écarts, ces tensions que nous voulons interroger dans ce numéro.

La *Revue suisse d'histoire* a déjà eu l'occasion de traiter ce thème[1] et ce numéro fait suite aussi à un volume d'*Etudes et sources* qui a porté sur un thème très proche[2]. C'est d'ailleurs la publication de ce dernier volume qui a incité le rédacteur d'*Etudes et sources*, Gérald Arlettaz, et l'un des rédacteurs de la *Revue suisse d'histoire*, Bertrand Müller, a poursuivre la réflexion sur une question désormais

1 Cf. Überlieferungsbildung und Bewertung / Evaluation et formation des sources archivistiques, 2001, n° 4, et Archivistik in der Schweiz / L'archivistique en Suisse, 1997, n° 3.

2 Archive und Geschichtsschreibung. Les archives et l'écriture de l'histoire, *Studien und Quellen/Etudes et sources*, 2001, n° 27.

centrale pour les historiens autant que pour les archivistes. Cette réflexion commune s'est prolongée de deux manières: dans un premier temps par l'organisation conjointe d'une Table ronde dans nos cadres institutionnels: les Archives fédérales, à Berne, et le Département d'histoire générale, à l'Université de Genève[3]. De cette fructueuse confrontation nous avons voulu conserver l'essentiel qui figure ici et qui constitue le deuxième temps de notre réflexion. Nous avons également souhaité associer d'autres personnes à notre initiative qui ont répondu positivement pour la plupart[4]. D'où ce numéro inhabituellement riche de contributions également plus brèves.

Une question sous-jacente à celle de l'écriture de l'histoire dans les archives avait retenu notre attention et celle des participants: les archives ont-elles encore une conscience historique? Formulation que nous avions voulue paradoxale et provocante: elle entendait susciter une réflexion sur la place de la recherche historique au cœur des archives en mutation.

* * *

Zusammenfassung

Der Vf. verweist auf einige Veränderungen, welche in den Tiefenstrukturen die Beziehungen zwischen der Geschichte und dem Archiv verändern. Das Aufkommen der Informatik und der damit verbundenen Informationsgesellschaft verändert den Status des Archivs und seine Beziehung zur Historizität. Dabei zeigt sich, dass es neue Formen der Vergangenheitslektüre gibt und die Geschichte nicht mehr deren Monopol hat.

Dans les propos qui suivent et qui ne constituent nullement une introduction à ce numéro qui n'en a pas vraiment besoin, je voudrais de manière hypothétique resituer la question de l'articulation de l'archive et de l'histoire en interrogeant la transformation des rapports que les sociétés modernes ou post-modernes entretiennent avec leur passé. La conjonction de deux crises perçues différemment et dont les effets d'ailleurs ne sont nullement généralisables: crise de l'histoire pour les uns, crise des archives pour les autres me paraît en être le symptôme. N'entrons donc pas ici (certaines des contributions ci-dessous s'y attachent) dans un débat assurément nécessaire[5] mais qui mériterait d'être éclairé par une histoire sociale comparée de deux activités et de deux professions – s'il est possible de l'énoncer ainsi. Celle-ci révèlerait assurément des différences importantes non seulement dans la spécificité de chacune des activités mais aussi dans le rapport que l'une et l'autre entretiennent avec le passé. Le XIXe siècle – siècle de l'histoire, dit-on – n'a été marqué ni par la création des archives mais leur nationalisation, ni par l'invention de l'histoire mais sa professionnalisation. Les archives sont désormais l'ex-

3 «Les archives et l'écriture de l'histoire. Archive und Geschichtsschreibung», Table ronde organisée par Gérald Arlettaz et Bertrand Müller, 7 et 8 novembre 2002, Berne, Archives fédérales, Genève, Université de Genève. Grâce au soutien financier des Archives fédérales, de l'Université de Genève et de la Société académique genevoise que nous remercions ici.

4 Il s'agit en particulier des contributions de Frédéric Sardet, directeur des archives communales de Lausanne, et Jakob Tanner, professeur d'histoire à l'Université de Zurich.

5 Même si le thème de la crise est plus manifeste en France qu'ailleurs, cf. notamment Gérard Noiriel: *Sur la crise de l'histoire*, Paris, Belin, 1996, et aussi le numéro du *Bulletin de la Société d'histoire moderne et contemporaine*, «Table ronde: les historiens et les archives», 2001, 48-4 bis, et ci-dessous la contribution de Vincent Duclerc et de Gérald Arlettaz.

pression de l'Etat-nation, produit de la nation, à disposition de la nation et progressivement du citoyen, qui peut être aussi historien bien sûr. Mais la «nationalisation» des archives s'est effectuée de manière paradoxale, associant deux mouvements en partie contradictoires. Un ensemble de règles nouvelles définissant le prélèvement, la conservation et la communication des documents administratifs (définies plus tardivement par la théorie des trois âges); une formation professionnelle spécifique pour la gestion des documents historiques. Cette formation spécialisée creuse ainsi la coupure entre passé et présent qui se trouve pourtant placée au cœur des archives qui ne sont plus réduites à la seule conservation des documents dit «historiques» puisqu'elles assument également la gestion des archives dites «vivantes». L'archiviste devient ainsi un acteur central non seulement de la gestion du passé, mais aussi de la conservation du présent, et de sa transformation en passé. La place me manque ici pour reprendre les grandes étapes d'une histoire parallèle qui ne se déroule pas dans les mêmes cadres institutionnels, ni selon les mêmes rythmes, ni sous les mêmes contraintes: l'histoire demeure principalement une activité de recherche et d'enseignement; l'archiviste, lui, demeure sous la coulpe de l'autorité de l'Etat.

Histoire et archive ne sont toutefois pas concernées de la même manière par le passé[6]. Jusqu'au XIXe siècle, l'archiviste œuvre pour le présent, il a la tâche de conserver un passé efficace au présent, c'est-à-dire de conserver et de classer les documents encore utiles à la gestion publique. L'historien, alors, se projette dans le futur. On lui confie la tâche de mettre en forme le grand récit de la geste du pouvoir dynastique, qu'il soit politique ou religieux. L'archive est ainsi une perversion du temps: elle ne conserve pas le passé, mais le présent continué et en quelque sorte actualisé par la présence matérielle des actes conservés dont la raison est d'abord la preuve avant la connaissance. Au XIXe siècle, une rupture dans le domaine des pratiques institue un nouveau rapport au temps et en particulier une différence nette entre passé et présent. L'archiviste prenait congé du présent non pas pour le passé mais pour le futur, puisqu'il avait désormais la tâche de sélectionner et de conserver un passé digne d'avenir. Alors que l'historien, sachant son œuvre provisoire et fragile, s'efforçait de glorifier le présent en exaltant le passé. D'où une incertitude, un flou, une tension souvent conflictuelle, en particulier sur la définition de l'histoire contemporaine[7], longtemps contenue par la règle des délais de consultation. Les archivistes ont également développé la théorie des trois âges qui leur confère un grand pouvoir dans l'historisation du document, c'est-à-dire sa transformation par palier: archive vivante, archive semi-vivante et archive historique.

Ainsi, même si le passé demeure un champ d'investigation commun aux archivistes et aux historiens, les intérêts et les enjeux des uns et des autres ne se confondent pas[8]. Plus profondément, c'est aussi le rapport au temps qui est en cause, plus largement le rapport à l'«historicité»[9]. Ainsi l'histoire conjointe de l'archive et de l'histoire, conçue comme deux formations proches mais tout de même suffisamment distinctes dans leur rôle respectif de gestion du passé, témoigne à l'évidence

6 Voir ci-dessous les remarques projectives de Frédéric Sardet.
7 Voir ci-dessous les remarques de Serge Wolikow.
8 Voir ci-dessous, pour un point de vue plus nuancé, les remarques d'Andreas Kellerhals.
9 François Hartog et Gérard Lenclud: «Régimes d'historicité», in Alexandre Dutu et Norbert Dodille: *L'état des lieux en sciences sociales*, Paris, L'Harmattan, 1993, pp. 18–38. Voir également, F. Hartog: *Les régimes d'historicité*, Paris, Le Seuil, 2003.

d'un régime d'historicité particulier dont nous sommes probablement en train de sortir. Je me contente ici d'en souligner très brièvement certains aspects.

Depuis le XIXe siècle, historiens et archivistes ont été étroitement associés dans l'élaboration d'une identité sociale stable autour de l'idée de communauté nationale. Cette construction identitaire s'est effectuée dans une période particulièrement bouleversée par des changements économiques et sociaux majeurs. En inscrivant dans une longue durée la continuité des liens sociaux, l'histoire nationale a constitué un cadre intégrateur des mémoires sociales et des traditions locales disparates et conflictuelles. Aujourd'hui, histoire et mémoire ne jouent plus tout à fait la même partition. L'histoire (de plus en plus savante) ne suffit plus à combler des besoins de mémoire – «tyrannie de la mémoire» selon Pierre Nora – qui se différencient de plus en plus et se fractionnent en mémoires communautaires. Ces aspirations nouvelles entraînent de nouveaux conflits dans l'usage même des archives dont Sonia Combe avait bien mis en évidence il y a quelques années des éléments importants concernant notamment la Seconde Guerre mondiale[10]. Ils concernent souvent l'histoire contemporaine et prennent une dimension également politique lorsque les délais imposés par la loi deviennent un obstacle à l'expression de la mémoire et de la connaissance. Depuis les situations conflictuelles de ce genre n'ont cessé de se multiplier en particulier dans les pays sortis récemment de régimes dictatoriaux où les intérêts de l'Etat sont en contradiction avec ceux de la société civile (voir ci-dessous la contribution de Th. Lindenberger, et le numéro de *Genèses* sur les Archives des anciens pays communistes[11]). La plupart des pays démocratiques n'ont pas été épargnés par ces «mémoires affrontées» selon l'expression de Régine Robin[12], ni la Suisse bien sûr. L'obsédante obsession mémorielle qui caractérise peut-être un moment de l'histoire, mais c'est le nôtre, traduit une rupture dans les rapports entre histoire, mémoire et nation[13]. L'histoire a longtemps constitué une sorte de synthèse des mémoires particulières neutralisées dans l'élaboration du grand récit national. Si une partie des historiens ont depuis longtemps abandonné ce récit au profit de l'histoire des sociétés, revisitant les archives selon d'autres logiques que celles qui leur étaient proposées, le discours qu'ils proposent sur le passé a cessé d'être univoque et l'interprétation du passé est ouverte, incertaine, instable, conflictuelle. La multiplication des «commissions d'experts» composées majoritairement d'historiens, plus rarement d'archivistes, en sont une des manifestations les plus spectaculaires et sans aucun doute les plus paradoxales[14]. D'ailleurs les expériences servent rarement de leçon positive. Les travaux de la Commission indépendante d'experts avaient été possibles en raison notamment d'une décision politique qui a étendu l'accès non seulement aux archives publiques mais également à celles des entreprises et des banques. Aujourd'hui c'est encore une décision politique gouvernementale qui prend le parti inverse, dangereux, mais surtout illusoire, de la fermeture des archives concernant l'Afrique du Sud. Certes, pour sortir d'une crise que l'on pourra estimer conjoncturelle, on pourra toujours faire le pari de l'amnésie, mais de nombreux exemples en montrent les limites et la vanité.

10 Sonia Combe: *Archives interdites. Les peurs françaises face à l'histoire contemporaine*, Paris, 2001 (1re éd. 1994).
11 «Les archives de l'Est», *Genèses. Histoire et sciences sociales*, 2003, n° 52.
12 Cf. Régine Robin: *La mémoire saturée*, Paris, Plon, 2002.
13 Voir également ci-dessous, la contribution de Thomas Maissen.
14 Voir les remarques de Marc Perrenoud.

Par ailleurs les conflits de mémoire qui concernent autant les historiens que les archivistes ne sont pas tout. Ils révèlent également d'autres ruptures qui ne leur sont pas nécessairement subordonnées. Le lien entre histoire et archive s'est constitué sur l'édification d'un système d'information qui a réglé notamment la répartition nette et plus ou moins respectée entre archives, bibliothèques et musées, réservant aux premières la tâche spécifique de la conservation matérielle et du classement des documents produits par l'administration publique; aux secondes, la conservation des connaissances produites et publiées; aux derniers la conservation et l'exposition des images et des objets. Quelles qu'aient été les tensions et les concurrences réelles entre ces trois pôles, ceux-ci configuraient un dispositif dont l'écrit et la matérialité constituaient le fondement, réglaient la conservation des preuves, nécessaires d'ailleurs à l'action publique avant de l'être pour les historiens, et la conservation du savoir.

L'informatique n'a pas ajouté une simple dimension supplémentaire à ce système, elle en pulvérise les fondements[15]. Pour le propos qui nous préoccupe ici, elle place historiens et archivistes dans une situation de contradiction, car les uns et les autres ne sont pas confrontés de la même manière à cette révolution. Autant le dire, l'historien dans cette affaire demeure prisonnier non pas de son temps mais du temps de sa recherche. La numérisation des documents anciens n'est en effet qu'un écran sur une transformation profonde qui affecte aujourd'hui la place et le rôle des archives.

La réalité matérielle du document comme système de signes déchiffrables déposés sur un matériau quelconque n'a plus de sens. Désormais ce sont les combinaisons multipliées et infinies de deux signes élémentaires (0 ou 1) indéchiffrables sans les lecteurs et surtout les programmes adéquats qui organisent l'information sur des supports indéfiniment reproductibles, transformables, mais dont la durée demeure incertaine et problématique. Le problème essentiel est cependant celui de la disparition d'un rapport stable entre l'information, les traces et leurs empreintes matérielles. Le document n'est en effet pas inscrit tel quel sur son support, il est construit à chaque consultation et sa présentation virtuelle sur un écran peut changer en fonction des machines et des programmes qui le traitent. Seule l'élaboration de règles précises d'archivage liées à la fabrication même du document permettront de conserver une version stabilisée du document. Or cette production nouvelle de document fait intervenir de nouveaux partenaires: la machine, sans laquelle le document demeure définitivement inerte, et le «technicien» qui non seulement fait fonctionner la machine, mais écrit les programmes et les procédures d'enregistrement des documents. La dématérialisation et l'intervention désormais incontournable de ces nouveaux partenaires changent la relation entre histoire et archive.

L'immatérialité du document transforme son statut de preuve. Ces formes nouvelles, aisément reproductibles, multipliant les versions, parfaitement falsifiables, remettent en cause la relation probatoire entre le support matériel et le contenu du document. L'authentification d'un document informatique qui existe dans des versions différentes présentes simultanément sur des supports multiples s'avère problématique et remet en cause l'une des règles sacro-saintes de la critique historique: la critique externe. Pour l'archiviste, les conséquences n'en sont pas moins minces, car la dématérialisation du document remet en cause également la notion de «fonds» sur laquelle s'est constituée l'archivistique moderne. A partir de quel

15 Voir ci-dessous les contributions de Herbert Obenaus et de Jakob Tanner.

moment d'ailleurs, définir un document d'archive? La simple conservation d'un document tel qu'il a été produit est une notion désormais obsolète, puisque ce sont les documents électroniques qui doivent être conservés et pour cela soumis sans doute à de nouvelles règles d'enregistrement. Enfin, c'est la notion même de communication qui est à redéfinir. L'informatique a détruit l'idée de l'unicité du document et de son lieu de conservation. Un document électronique peut exister sous le même état ou des états différents dans de très nombreux endroits et souvent, pour des raisons liées à la communication de l'information elle-même, ils peuvent être consultés par un grand nombre de personnes.

Les archives, comme les bibliothèques depuis longtemps, sont confrontées à de nouveaux enjeux à la fois institutionnels, professionnels et scientifiques[16]. Une nouvelle archivistique prend forme qui suppose une redéfinition même de la place et du rôle des archives dans les sociétés modernes. Elle implique également une transformation des relations entre les archives et l'histoire. Car ce qui est en jeu aujourd'hui concerne plusieurs problèmes qui n'ont pas tous la même nature historique. Pour une part, et c'est l'un des éléments déterminants mais les moins immédiatement visibles, nous sommes probablement en train de passer dans un nouveau régime d'historicité marqué comme l'a souligné F. Hartog par le «présentisme». Ce rapport au temps a des incidences fortes sur la définition même de l'archive. Les nouvelles archives réintroduisent dans la conception de l'archive mais aussi dans sa gestion une rupture temporelle entre archives historiques – désormais anciennes au moins par leur matérialité – et archives vivantes. Ces dernières sont d'ailleurs de plus en plus liées au présent, et ce trait est renforcé encore par leur caractère apparemment éphémère et indécis. Où commence l'archive? Dès l'enregistrement d'un document sur un disque dur, ou sur un magnétophone[17], ou alors lors de son entrée dans un centre d'archives? «Rien n'est moins sûr, rien n'est moins clair aujourd'hui que le mot archive», notait le philosophe Jacques Derrida[18]. Mais où se termine l'archive? Nous sommes en effet confrontés à une formidable prolifération et diversification de l'archive: tout est, tout devient archive, toute trace, sur n'importe quel support matériel ou non, jusqu'aux archives d'Internet; des masses documentaires obsolètes au bout de quelques semaines, deviennent archives... archives éphémères d'un présent sans profondeur historique. La croissance exponentielle des archives et l'extension considérable de leur définition change la signification de l'archive historique et place l'institution et ses animateurs au centre d'un autre mouvement: la patrimonialisation du passé. La contamination du discours archivistique par les termes de culture, de mémoire, de patrimoine en sont un des indices. Le document d'archives se dit aujourd'hui «bien culturel», l'archive «patrimoine archivistique». La multiplication des centres de conservation dissémine l'archive en autant d'archives fragmentées, éclatées. Ces questions ont assurément de nombreuses incidences sur le travail de l'historien, et il ne saurait s'en détacher simplement, puisque comme le souligne le philosophe: «La question de l'archive n'est pas une question du passé. [...] C'est une question d'avenir, la question de l'avenir même, la question d'une promesse et d'une responsabilité pour demain.»[19]

16 Parmi de nombreuses contributions au débat, je signale Marie-Anne Chabin: *Je pense donc j'archive. L'archive dans la société de l'information*, Paris, L'Harmattan, 1999, et Wolfgang Ernst: *Das Rumoren der Archive. Ordnung aus Unordnung*, Belrin, Merve, 2002.
17 Cf., ci-dessous, la contribution de Florence Decamps.
18 Jacques Derrida: *Mal d'archive*, Paris, Galilée, 1995.
19 In J. Derrida, *op. cit.*, p. 60.